

Récompenses olympiques

Le 16 octobre 1964, au cours d'une réunion extraordinaire de la Commission Exécutive du Comité International Olympique, une décision sans précédent a été prise à l'unanimité. Jamais, jusqu'à ce jour, n'avait-on attribué à la fois la Coupe Olympique, le Diplôme Olympique du Mérite et le Trophée Comte Bonacossa à ceux qui œuvrèrent pour l'organisation de Jeux Olympiques. Toutefois, eu égard aux travaux remarquables accomplis en vue des Jeux de la XVIII^e Olympiade,

la *Coupe Olympique* a été attribuée à la Ville de Tokyo en témoignage de gratitude pour l'effort et l'enthousiasme dont ont fait preuve ses dirigeants et sa population, et qui se sont traduits par des réalisations qui vont au-delà des ambitions les plus audacieuses. Hôte des premiers Jeux Olympiques jamais célébrés en Asie, la Ville de Tokyo mérite cette récompense « pour avoir rendu à la cause du sport des services éminents et pour avoir concouru avec succès à la propagation de l'idée olympique », ainsi que l'avait prescrit en 1906, le fondateur de la Coupe Olympique, Pierre de Coubertin.

le *Diplôme du Mérite* a été attribué à M. Kenzo Tange pour avoir conçu le Gymnase national de Tokyo. Salue comme un chef-d'œuvre par le monde entier, ce bâtiment, où se combinent admirablement l'imagination de l'architecte et la technique de l'ingénieur, témoigne des rapports étroits qui unissent le sport aux arts. Il n'est pas exagéré de dire que le sport a inspiré l'œuvre de M. Kenzo Tange et que, à son tour, son œuvre a stimulé les athlètes, ainsi que l'ont prouvé les nombreux records olympiques et mondiaux qui y furent battus. Alors que le Gymnase national restera pour les habitants et les visiteurs de Tokyo un témoignage éloquent de ce que furent les Jeux de la XVIII^e Olympiade, il restera grave dans la mémoire des amateurs d'art qui eurent la chance d'assister ou de participer aux compétitions qui s'y sont déroulées. Le Comité International Olympique estime que M. Kenzo Tange a parfaitement rencontré le désir de Pierre de Coubertin qui se proposait de « faire bénéficier de valeurs nouvelles spectateurs et participants », et qu'ainsi il « a servi de façon spéciale la cause de l'olympisme ».

le *Trophée Bonacossa* a été attribué au Comité Olympique Japonais, fondé en 1911, et présidé par M. Tsuneyoshi Takeda, « pour avoir servi de façon spéciale la cause de l'olympisme ». Le dévouement du Comité Olympique Japonais à remplir les devoirs prescrits par les règles du C.I.O., ainsi que sa loyauté ont été démontres tant par l'appui qu'il a apporté à la candidature de la Ville de Tokyo pour les Jeux Olympiques, que par la part active qu'il a prise à leur organisation. Bien avant leur célébration, le Japon comptait parmi les grandes nations olympiques et ses athlètes donnaient un exemple vivant des qualités que développe en l'individu la pratique du sport amateur et des principes olympiques. Le Comité Olympique Japonais a maintenant conquis un nouveau titre de gloire pour avoir contribué, par son expérience et son enthousiasme, au grand succès des Jeux de la XVIII^e Olympiade.